

Procès verbal de la séance du Conseil général de La Côte-aux-Fées du 7 septembre 2015 à 20h30 à la Maison de Commune

Ordre du Jour :

1. Appel
2. Présentation par le bureau Bernard Matthey Ingénieurs-Conseils SA et la commission CAD des conclusions de l'étude de faisabilité d'un chauffage à distance pour l'ensemble du village
3. Questions

Le président du Conseil général M. Stéphane Guillaume ouvre la séance à 20h30 en saluant Mme Scalia Giraud, représentante du bureau Matthey, les membres du Conseil communal et du Conseil général.

Aucune modification n'est demandée à l'ordre du jour.

1. Appel

8 conseillers généraux sont présents.

Sont excusés : MM. Juvet Philippe, Buchs Roger et Pétremand Fabien

2. Présentation par le bureau Bernard Matthey Ingénieurs-Conseils SA et la commission CAD des conclusions de l'étude de faisabilité d'un chauffage à distance pour l'ensemble du village

Présentation du dossier par Nathanaël Albert, président de la commission CAD. Cette dernière a travaillé sur ce dossier durant 1 an et demi.

Présentation de l'étude de faisabilité par Mme Scalia Giraud.

Situation actuelle :

Chauffage Buchs est raccordé à 11 bâtiments pour une puissance de 450 kW. Ce chauffage à distance a été réalisé en 1997 et est alimenté par des sous produits de la menuiserie. Une deuxième chaudière est en cours d'installation et permettra de dédier chacune des chaudières à un type de combustible spécifique (sciure ou copeaux).

En 2013, le home des Marronniers s'est tourné vers l'entreprise Buchs pour être relié à son réseau. Ce raccordement n'est pas réalisable dans l'état actuel, car le réseau Buchs devrait changer ses conduites depuis la chaudière. Ce changement engendrerait de coûts exorbitants et difficilement supportables.

A la suite de ce constat, le Conseil communal a souhaité mener une réflexion sur un CAD dans le village sans les hameaux et à mandater le bureau B. Matthey Ingénieurs-Conseils SA pour une étude de faisabilité.

Afin de suivre ce mandat et d'apporter leur connaissance du village, une commission a été constituée. Elle a été présidée par M. Alber Nathanaël. Mme Scalia Giraud remercie cette commission pour sa collaboration.

Une enquête a été envoyée à 79 propriétaires de bâtiment pour connaitre leur intérêt. 87% de formulaires ont été retournés dont 47 % qui sont intéressés et 32% de « pourquoi pas ».

L'entreprise Buchs ne désirant pas étendre son installation la décision a été prise de redensifier la zone selon les réponses obtenues. Un périmètre a été défini, mais toutefois celui-ci peut-être évolutif. Ce périmètre comprend 25 propriétaires oui et 11 « pourquoi pas. »

Pour les calculs financiers, le bureau a considéré que tous les propriétaires qui ont répondu se raccorderont et a également intégré les pertes du réseau. Il se pourrait qu'à l'avenir, ceux qui ont dit non doivent changer leur chaudière et décident de s'y raccorder.

Pour que le projet soit viable, il faut un minimum de bâtiments connectés (puissance consommée). Dans un laps de temps de 5 à 10 ans, tous les bâtiments seront connectés.

Le dimensionnement est fait avec un peu de réserve pour une extension, mais nous comptons sur le fait que chaque bâtiment connecté diminuera sa consommation et dégagera ainsi de la puissance disponible pour d'autres connexions.

Le réseau Buchs sera interconnecté avec le CAD.

Le bilan des consommations mentionne que le mazout substitué serait de 272'000 litres ainsi 640T.de C02 seraient économisés.

Concernant le chauffage de l'eau sanitaire, nous avions deux choix :

1. Arrêter totalement le CAD en été, ce qui signifie que les bâtiments raccordés doivent être autonomes pour l'eau sanitaire.
2. Conserver le chauffage actif en été.

Cette deuxième solution a été choisie, par le fait que dans notre région, nous chauffons presque tous les mois de l'année.

Les infrastructures suivantes seront prises en charge dans le CAD :

- La chaufferie
- Le réseau de distribution
- L'échangeur
- Le boîtier de régulation

Seront à la charge des propriétaires :

- La connexion de l'échangeur
- Le boiler d'eau chaude
- L'évacuation de son ancienne chaudière
- L'évacuation de ses citerne à mazout

Le réseau, les stations et sous-stations seront sur des terrains privés. Les propriétaires devront être consultés. Il sera nécessaire d'inscrire les servitudes pour un montant non négligeable de Frs. 36'000.-

Les pertes du point de vue température sont moindre, env. 2°C sur le réseau. Ce qui signifie que la connexion la plus éloignée aura de l'eau env. 2°C en dessous du celle du départ de la chaudière.

Plusieurs sites pour l'emplacement de la chaufferie ont été étudiés. Le site le plus propice ne permettait pas le déchiquetage sur place. Mais après discussion avec un voisin et une proposition d'échange de terrain, nous sommes arrivés à une situation tout à fait satisfaisante.

L'emplacement retenu est la place de la déchèterie, plus précisément l'ancienne porcherie et le terrain en direction du sud pour le stockage et déchiquetage des grumes.

Annick Juvet : Y aura-t'il du bruit ?

Mme Scalia : Oui, mais il doit y avoir une étude relative au bruit et des mesures à prendre si nécessaire. La chaufferie ne fait aucun bruit, mais par contre le déchiquetage produira quelques nuisances sonores. Ça représentera 10 à 12 jours par année. Les mesures à prendre relatives au bruit doivent être définies avant le début du projet afin de connaître les impacts financiers.

Les installations techniques de la chaufferie seront :

- 1 chaudière à bois avec filtre à particules (rejet de particule équivalent à 5 feux de cheminée).
- 1 chaudière à mazout (Chauffage de secours et absorption des pointes)
- 2 cheminées
- 1 condenseur (Permettra de brûler du bois frais).

Il sera possible de brûler du bois mouillé avec cette chaufferie tout en sachant que l'on perdra de la valeur calorifique. Par conséquent le condenseur permettra de récupérer la chaleur des fumées afin de sécher les plaquettes avant de les brûler et ne perdre qu'un minimum de rendement.

Pour un rendement optimal de la chaudière à bois, celle-ci doit-être chargée à 85% sinon ça devient catastrophique.

Le mazout représentera 4% de la chaleur produite. Les ressources en bois seront d'env. 3500 m³ de plaquettes par an.

La Côte-aux-Fées est comme les Ponts-de-Martel, il n'y a pas de forêts communales. Des contacts ont été pris avec les communes avoisinantes (Les Verrières et Val-de-Travers). Ces deux communes entrent en matière pour livrer du bois à notre projet. Les prix articulés sont ceux du marché. Donc aucun souci pour fournir le bois nécessaire.

Le CAD doit être considéré comme une entreprise et il est nécessaire d'avoir du personnel. Des compétences importantes sont à réunir, gestion administrative, intendance et gestion technique de la chaufferie, afin de garantir le bon fonctionnement et surtout le rendement de l'installation. Ces compétences ne sont pas à prendre à la légère, car la viabilité du CAD en dépendra. Ce poste, représentera une charge de 25%

Le projet doit-être autoporteur et ne doit pas être financé par les impôts. Les éventuels bénéfices ne seront pas non-plus injectés dans les comptes communaux. En 20 ans le projet doit être remboursé par la vente de la chaleur.

Les utilisateurs du réseau devront s'acquitter d'un forfait de connexion, qui ne sera pas considéré comme une taxe, sinon pas déductible des impôts. Ce forfait de connexion est considéré au même titre que l'achat d'une chaudière.

Juvet Annick : Ce forfait de connexion dépendra-t'il de la distance ?

Mme Scalia : Non, mais de la puissance du raccordement.

Schlichtig Laure : Pourquoi la participation de départ n'est pas comprise dans le prix au kWh. ?

Mme Scalia : Il faut des fonds propres ce qui justifie cette participation au raccordement.

Alber Nathanaël : Le changement d'une chaudière à mazout doit se faire tous les 20 ans environ chez les particuliers. Il n'y aura pas ces frais dans le projet CAD, car la participation à la connexion ne sera perçue qu'une seule fois et le reste sera financé par le prix du kWh.

Subventions :

La Fondation Klik redistribue le centime climatique sur les huiles minérales pour favoriser des projets qui économisent du CO₂.

Ce projet va jusqu'en 2020. Par conséquent, le projet CAD comprend uniquement la subvention minimale du canton.

Les frais fixes représentent le 50% des frais financiers, intérêts et amortissement.

Le prix de revient de l'énergie revient à 15 à 18 cts par kWh.

Le chauffage à bois n'est pas une affaire financière ni pour le consommateur ni pour le producteur, mais c'est une énergie propre à un prix comparable à l'énergie fossile soit le mazout.

L'efficience technique, la faisabilité technique et économique sont démontrées. Une grande rigueur dans la gestion sera nécessaire.

La Commune sera le maître d'œuvre de cette construction. Le CAD sera communal.

Il est important de bien comprendre que ce projet n'impactera pas les impôts étant donné qu'il doit être autofinancé au même titre que l'eau et les déchets.

Il s'agit maintenant de déposer un crédit d'étude de Frs. 400'000.-. Si ce montant est accepté par le Conseil général, cela implique que par la suite, un montant de Frs. 5,774 mio HT devra être accepté.

Ce crédit permettra la réalisation d'un projet jusqu'à et y compris le retour des soumissions dans le but de déterminer les coûts réels et préparer une demande de crédit. Si les chiffres sont confirmés alors il faudra signer les contrats avec les propriétaires. Une fois ceux-ci signés, nous pourrons procéder au crédit de construction.

3. Questions

Debiève Philippe : Ces Frs 400'000.- rentrent dans les honoraires prévus et ne sont pas en plus !

Mme Scalia : Oui, pour autant que le projet aille jusqu'au bout.

Juvet Annick : Est-il possible de stocker de la chaleur avec des accumulateurs ?

Mme Scalia : S'il existait une solution technique réalisable oui. Dans notre configuration, non pas nécessaire. Si le réseau ne suffit pas comme accumulateur, alors il est possible d'en remettre un dans la chaufferie.

Guillaume Stéphane : Quelle est la durée de vie d'une chaudière ?

Mme Scalia : Celle des Bayards a 25 ans, Les Ponts-de-Martel a 7 ans. L'amortissement d'une chaudière est prévu sur 15 ans.

Guillaume Stéphane : En cas de changement de chaudière, faut-il aussi changer les tuyaux du réseau ?

Mme Scalia : Le réseau est prévu pour une durée de 50 ans au niveau de la tuyauterie qui est en acier isolé.

Guillaume Stéphane : En cas de travaux d'entretien ou changement de chaudière, les propriétaires seront-ils à nouveau sollicités financièrement ?

Mme Scalia : Les installations sont amorties sur un nombre d'années. Une fois le crédit remboursé, on continue les amortissements mais pour faire des réserves pour les futurs changements. Les propriétaires ne seront plus sollicités dans le futur.

Pour les propriétaires qui viennent après le début du projet et si on doit étendre le réseau par exemple, le forfait de connexion sera calculé au cas par cas afin de ne pas renchérir le prix du kWh pour ceux qui sont déjà reliés.

Schlichtig Laure : Les frais administratifs et le salaire de l'employé à 25%, comment sont-ils pris en compte ?

Mme Scalia : Ces frais sont compris dans le prix du kWh.

Piaget Laurent : Au niveau administratif, il ne s'agit que de factures et d'acomptes, comme pour l'eau et les déchets. Etant donné que c'est autoporteur ce sont des imputations internes pour ne pas charger les comptes communaux.

La prochaine étape est la demande de crédit au Conseil général le 28 septembre 2015. Il relève que le rapport est arrivé un peu tardivement pour faire la demande de crédit de Frs. 400'000.-. Il faut tout de même être conscient que ce n'est pas la décision de la dépense de Frs 5'774 mio.

La demande de crédit sera proposée avant la présentation à la population.

Evard Stéphane : La succession des étapes est étrange, il faut être attentif au délai référendaire.

Piaget Laurent : La population doit être informée rapidement dès que le Conseil général se sera prononcé. En cas de référendum, la population sera au courant des détails du projet et pourra se déterminer en connaissance de cause.

Alber Nathanaël : Plusieurs personnes dans le périmètre attendent car ils doivent changer de chaudière, il est donc nécessaire de les rassurer pour ne pas perdre des clients.

Mme Scalia : Le service de l'énergie accorde des reports d'année en année pour les changements de chaudière lorsqu'un projet CAD est en cours.

Evard Stéphane : Nous devons voter pour un crédit sans savoir si un minimum de personnes s'engage réellement.

Mme Scalia : Le nombre de personnes n'est pas important, il faut plutôt parler de l'importance du consommateur. Mais, il est vrai que nous n'avons aucune garantie pour l'instant. Toutefois, dans les réseaux qui ont été réalisés à ce jour, les enquêtes ont été correctes.

Evard Stéphane : Ne devrions-nous pas faire signer les contrats avant de voter un montant de Frs 400'000.- ?

Mme Scalia : Pas possible de faire signer un contrat alors que nous n'avons pas les frais définitifs. Par exemple, à la Brévine, il y a eu des signatures d'intention avec le paiement de Frs. 1'000.- et une coopérative a été créée. Le prix maximum de l'énergie par kWh avait été fixé.

Piaget Laurent : Tant le home que la Commune sont déjà de très gros consommateurs.

Evard Stéphane : Est-ce que ces gros consommateurs représentent 50% ? Effectivement ces consommateurs font déjà une grande garantie.

Mme Scalia : Une fois le crédit d'étude voté, il faudrait alors demander une confirmation des intéressés puis on décide si on dépense le crédit ou non. Nous pourrions aussi faire une première phase pour la signature des contrats.

Debiève Philippe : Combien de temps pour que tout soit terminé ?

Mme Scalia : Une année pour l'étude. Début des travaux en été 2017, un an de travaux donc fin 2018 et raccordement dans le courant de l'année 2019. On peut aussi raccorder les utilisateurs par partie au fur et à mesure.

Piaget Daisy : Les hameaux seront-ils raccordés dans le futur ?

Mme Scalia : Dans les hameaux, c'est quasiment impossible car cela coutera env. Frs. 1'000.- par m de conduite donc trop cher. Energétiquement pas viable et ceci ferait fortement augmenter le prix au kWh.

Schlichtig Laure : Quels sont les points négatifs ou les risques ?

Mme Scalia : Risques financiers sur le projet d'étude si le CAD ne se réalise pas, bâtiments raccordés qui se vident et ne consomment plus d'énergie, réchauffement climatique, diminution de la consommation ou grosse casse sur une chaudière (voir si possibilité d'assurance). Par conséquent, il faudrait prévoir une taxe pour assurer les frais fixes.

Juvet Annick : Les chaudières à mazout ne sont-elles pas interdites ?

Mme Scalia : En cas de rénovation, l'Etat va demander de chauffer l'eau chaude avec du solaire. Si un CAD est proche, alors l'Etat pourrait obliger le propriétaire de s'y raccorder. Si le bâtiment est connecté à un CAD, l'Etat n'oblige pas le solaire thermique mais éventuellement du photovoltaïque pour l'énergie renouvelable. En cas de construction de la chufferie du CAD avec un toit neuf, l'installation de panneaux photovoltaïque serait intéressant pour couvrir les frais d'énergie électrique.

Schlichtig Laure : Les ressources en bois des autres communes sont-elles garanties ?

Mme Scalia : La commune de Val-de-Travers a fait une étude et il est certain qu'ils en auront en suffisance autant pour eux que pour nous.

Pétremand Ludovic : Est-ce que les petits fournisseurs pourront aussi vendre leur bois au CAD ?

Mme Scalia : A envisager. Ça dépendra comment le bois est vendu.

Piaget Laurent : Le Conseil communal est attentif aux propriétaires de forêt sur la commune et leur production de bois. Il faut éviter de long transport de bois lorsque que nous pouvons en avoir localement. Ce point sera finalisé dans l'étude.

Guillaume Stéphane : Et les déchets de branchages sont-ils exploitables ?

Mme Scalia : Possible, mais il faut pouvoir stocker pour l'hiver. Ce type de combustible prend énormément de volume en vrac.

Piaget Laurent : Il y a de la place à la décharge, mais souvent les branchages sont mélangés avec des cailloux, ce qui rend le déchiquetage impossible.

Debiève Philippe : Le sol est-il assez solide à la déchetterie ?

Mme Scalia : Une étude sera réalisée et si le sol n'est pas assez stable, alors il faudra faire les travaux nécessaires.

Piaget Laurent : Actuellement, des camions 40 T. circulent déjà sur la place de la déchèterie pour livrer le sel pour l'Etat.

Le président remercie Mme Scalia.

Il laisse chacun réfléchir à ce dossier pour prendre une décision prochainement.

Piaget Laurent informe qu'un exemplaire du rapport est à disposition au bureau communal.

Prochain conseil général, le 28 septembre 2015. Une commission financière sera convoquée le 22 septembre 2015.

La séance est levée à 22h32

Le secrétaire adjoint :

Evard Stéphane